



# L'ECHO *Beaumontais*

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Mairie de Beaumont-sur-Lèze

Tél. : 05 61 08 71 22 / Fax 05 61 08 82 73

[beaumont-sur-leze@wanadoo.fr](mailto:beaumont-sur-leze@wanadoo.fr) - [www.beaumont-sur-leze.net](http://www.beaumont-sur-leze.net)



**Pascal BAYONI**  
Maire de  
Beaumont-sur-Lèze

## Toujours debout !

La République nous appelle, sachons lui répondre en défendant ses valeurs de paix, de justice sociale, de laïcité et de vivre ensemble.

Je souhaite, en particulier, m'adresser à vous les plus jeunes, élèves, lycéens ou étudiants. Vous qui êtes l'avenir et qui au fil des décennies à venir, allez faire en sorte que le brassage des races et le mélange des couleurs soit l'exemple à suivre. Car il n'y a qu'une race, la race humaine. Prenez votre avenir en main et ne vous laissez pas bernier par des discours réducteurs visant à vous isoler voire vous embrigader, vous valez bien mieux que cela !

Oui bien sûr, le contexte est compliqué, oui la lassitude et le désarroi liés au chômage qui gangrène notre pays sont compréhensibles, mais n'avons-nous pas d'autres choix que de résister ?

Et ce n'est certainement pas en opposant les blancs aux noirs, les actifs aux chômeurs, les fonctionnaires au secteur privé.....que nous réglerons ces problèmes.

Diviser pour mieux régner, c'est bien connu ! Alors ne tombons pas dans ce panneau et unissons nos efforts pour que dirigeants et financiers agissent dans le sens d'une plus juste redistribution des richesses.

Trouvons-nous normal, que la valeur travail soit réduite à sa plus simple expression quand, par exemple, celui qui produit est obligé de vendre à perte et que son produit se retrouve sur les étals à 4 ou 5 fois le prix qu'il a touché ? A qui profite le crime ?

Redonner du sens au travail, arrêtons de faire croire à nos jeunes que l'argent facile ça existe !

C'est dans les périodes ayant connu les plus grandes avancées sociales, que la République a pu s'épanouir, alors oui nous sommes en état d'urgence, mais d'une urgence à redonner confiance à nos jeunes, particulièrement en leur assurant un emploi, un vrai, reconnu comme tel et rémunéré à sa juste valeur.

Le lendemain de la proclamation de la IIIe République le 4 septembre 1870, Victor Hugo déclarait : *«Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles. Serrons-nous tous autour de la République en face de l'invasion, et soyons frères. Nous vaincrons. C'est par la fraternité qu'on sauve la liberté»...* et en restant toujours debout !

**Cela reste plus que jamais d'actualité.**

## Communiqué municipal

Pour des raisons personnelles et professionnelles, Agnès GRAINE, Conseillère Municipale en charge du social, a été contrainte de prendre du recul. Sa démission du Conseil Municipal, est l'occasion de la remercier pour son implication au niveau du Centre Communal d'Action Sociale notamment.

Dominique PAREDE a accepté la responsabilité de diriger le CCAS et Martine CHIBARIE, sollicitée pour intégrer cette instance, a décidé de nous rejoindre. Merci à elles !

D'autre part, le remplacement d'un Conseiller étant régi par la loi, la candidate en position suivante sur la liste présentée aux élections, intègre l'équipe municipale. Nous souhaitons ainsi la bienvenue à Annie RABAL que nous avons officiellement installée dans ses nouvelles fonctions, lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2015.

Lors de cette même séance, Guy ESPITALIER a été désigné Adjoint en charge des travaux, eu égard à son implication et sa grande disponibilité au quotidien.

**Ces quelques ajustements participent à la cohérence de l'équipe et à la poursuite de la mise en œuvre de notre programme.**



**Place de la Mairie  
31870 BEAUMONT-SUR-LEZE**



**Horaires d'ouverture de la Mairie**

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 17h00**

Mardi et Samedi de **9h00 à 12h00**

Quand notre Secrétaire Générale nous a annoncé qu'en 2015 elle deviendrait maman, il a fallu réfléchir à la réorganisation du secrétariat, le temps de son congé maternité.

La répartition de ses tâches sur les secrétaires titulaires (*avec montée en compétence*) nous a permis de réaliser une embauche au moyen d'un contrat aidé, financé à 70 % par l'Etat.

Ainsi, **Perrine CAYUELAS**, administrée de la commune en reconversion professionnelle, a été recrutée pour 12 mois en C.A.E. (*Contrat d'Aide à l'Emploi*).

A l'heure d'envisager (*déjà !*) son départ, il est temps de la remercier pour ses services et de lui souhaiter une poursuite

professionnelle réussie, d'autant que durant cette période, ses compétences et deux stages à la Mairie de Miremont, auront permis de déboucher sur une embauche dans cette même collectivité.



**Merci Perrine et  
bonne continuation !**

**INFORMATIONS MUNIPALES**

**La Mairie recrute**

Comme chaque année, des emplois saisonniers seront à pourvoir que ce soit au secrétariat ou au service technique.

**entre le 15 Juin et le 15 Septembre 2016**

Les postulant(e)s peuvent dès maintenant poser leur candidature à l'accueil de la Mairie. La priorité sera donnée aux étudiant(e)s résidant sur la commune, particulièrement ceux et celles n'ayant pas encore travaillé pour la commune et/ou dont une précédente demande n'aurait pu être satisfaite.

Date limite de dépôt de candidature : **16 mai 2016**

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**Jeudi 9 Juin**  
**20h30 - Salle des Arcades**



### QUELQUES PRÉCISIONS

La commune de Beaumont-sur-Lèze, comme toutes les autres collectivités territoriales, se doit d'assurer un service public de qualité et la réalisation d'équipements nouveaux ou l'entretien d'équipements existants. Les recettes nécessaires pour équilibrer ces dépenses proviennent essentiellement des dotations de l'État et des différentes taxes locales (59 % des recettes de fonctionnement).

#### Les taxes locales prélevées par la commune sont au nombre de 4 :

La taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB), la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) et la taxe d'aménagement (TA).

Le montant que vous payez s'appuie sur une base fixée par le service des finances publiques. Cette base évolue chaque année selon un pourcentage fixé par la loi de finances. C'est ainsi qu'il est prévu une augmentation d'environ 0.9 % de ces bases pour 2016.

#### TAXE D'HABITATION

Cette taxe est due par tout foyer occupant une habitation au 1er janvier de l'année en cours. Sur la valeur locative brute il est opéré un abattement de 15 % sur une valeur locative moyenne fixée par les services de l'État et éventuellement un abattement pour personnes à charge. On obtient ainsi la base nette d'imposition à laquelle il est appliqué le taux d'imposition fixé par la commune (16.28 % pour 2015). Il est également prélevé un montant pour l'intercommunalité, la contribution à l'audiovisuel public et des frais de gestion.

#### TAXE FONCIÈRE SUR BÂTI ET NON BÂTI

Ces deux taxes sont dues par tout propriétaire d'un bien situé sur la commune. Elles sont chacune calculée sur des bases différentes fixées par les services de l'État.

#### La commune applique un taux de :

- 18.96 % sur la base des propriétés bâties
- 99.32 % sur la base des propriétés non bâties

Des prélèvements sont opérés par l'intercommunalité et par le département. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée par l'intercommunalité figure sur cet avis d'imposition. Des frais de gestion sont également appliqués par les services des finances publiques.

#### TAXE D'AMÉNAGEMENT

Créée par la loi de finances rectificative de décembre 2010, la taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Équipement et à la Taxe Départementale pour l'Aménagement Urbain. Cette taxe a été instituée par la commune il y a quelques années au taux de 5 %. Elle s'applique à toute opération de construction, de reconstruction ou d'aménagement faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Le fait générateur de la taxe est la date de l'accord du projet quelque soit l'avancement des travaux, les déclarations d'ouverture de chantier ou les déclarations d'achèvement et attestation de conformité. Elle repose sur la surface construite taxable (*ensemble des surfaces du projet sans considération de leur destination*) et certains aménagements (*abri voiture, piscine, etc...*).

Dans un contexte difficile de baisses de dotations, l'équipe municipale a pris le parti :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2014 et 2015, ces taux se situant en dessous des moyennes départementale et nationale.
- d'exonérer de la taxe d'aménagement, tout projet d'abri de jardin n'excédant pas 20 m<sup>2</sup> (cf. délibération du 24 novembre 2015).

Contrairement aux 3 autres taxes dont les recettes sont inscrites en fonctionnement, la taxe d'aménagement est une recette d'investissement.

**Cette posture ne pourra pas perdurer sur la totalité du mandat, nous veillerons toutefois à limiter au maximum les effets d'éventuelles modifications de ces taux.**



La réfection du mur situé entre la route de Lagardelle et la rue du Presbytère a été financée par le SMIVOM, via le pool routier. Toutefois, le SMIVOM ne fait là qu'une avance de fonds que la commune doit ensuite rembourser. Le SMIVOM recevra, du Conseil Départemental, une subvention s'élevant à 56.5 % du total des travaux engagés. La commune ne devra donc payer que 43.5 % du montant des travaux effectués.

Les subventions reçues par ailleurs s'élèvent à :

- 1 062.78 € pour le jardin public sous la Mairie versés par le Conseil Départemental
- 1 500.00 € pour les ralentisseurs de la D4 au titre des Amendes de Police.

Enfin, l'élaboration de notre PLU nous donne droit à 18 800 € (*budget fonctionnement*) au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

## Loi NOTRe et Intercommunalité

**Cette loi du 7 août 2015** redéfinit, entre autres, la répartition des compétences entre Régions et Départements et assoit également le rôle des Intercommunalités, leur donnant plus de pouvoirs en agrandissant leur périmètre (*taille minimale 15 000 habitants*).

C'est ainsi que la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne (CCLAG) ne pourra plus rester en l'état.

**Le 1er janvier 2017, tout sera définitivement décidé**, mais nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer, sans présager des conclusions rendues par les différentes commissions devant siéger sur le sujet, que la fusion entre les deux intercommunalités, Communauté de Communes Val d'Ariège (*Auterive*) et CCLAG, est quasi actée.

Beaumont prendra toute sa place dans cette nouvelle structure correspondant à un territoire cohérent de 19 communes pour 30 000 habitants environ, d'autant que l'équipe municipale majoritaire s'est toujours positionnée en ce sens.

Il n'en demeure pas moins que l'on est en droit de se poser certaines questions quant à la méthode employée et la rapidité avec laquelle ces dispositions ont été imposées aux élus locaux.

Lors des élections municipales de 2014, les électeurs ont pour la première fois désigné, sur le même bulletin, les personnes qui les représenteraient à l'Intercommunalité. Moins de deux ans après, ces dispositions pourtant nouvelles, sont remises en cause, puisque la représentativité de la nouvelle intercommunalité ainsi créée sera composée de moins de représentants (*par exemple, Beaumont qui compte 4 représentants aujourd'hui, n'en n'aurait plus qu'un ou deux maximum*).

Le vote des électeurs n'est pas respecté ! Les syndicats mixtes sont également remis en cause dans leur structuration actuelle, ainsi le SMIVOM sera intégré dans l'intercommunalité.

Nous aurons l'occasion d'y revenir au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier. Mais sachez que la mise en place de cette nouvelle organisation ralentira forcément les éventuels projets intercommunaux. Les premiers temps de cette fusion consisteront à en définir la gouvernance et les conditions de son organisation. Cela ne remet, en tout cas, pas en cause les projets actuels comme la construction d'un ALAE à Beaumont par exemple.

**Pour connaître les détails et le contenu de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République :**

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Comment faire des économies ?



Imaginons une pratique qui coûte cher, qui contribue à la pollution, qui désorganise l'activité de nombreux êtres vivants (*animaux et végétaux*) et dont l'utilité réelle n'a absolument pas été démontrée. Et bien, nous avons cette pratique à Beaumont-sur-Lèze. «Supprimons-là !» me direz-vous, non sans raison.

Mais de quoi parle-t-on ? Toutes les nuits l'éclairage public reste allumé du coucher du soleil à son lever. Nous disposons, sur la commune, de 352 candélabres qui en 2014 ont consommé plus de 129 000 kWh, pour un coût dépassant les 15 000 €.

*«Mais» me direz-vous «c'est quand même utile, le soir quand on rentre du boulot, le matin, si on part tôt, et il faut penser aux jeunes qui prennent le bus».*

Bien évidemment, l'éclairage public doit continuer à s'allumer au coucher du soleil et il doit être fidèle au poste lorsque reprennent les activités du matin. Et même davantage, lors de la fête du village ou de toute autre manifestation qui amène de la convivialité dans notre commune. Il ne serait pas logique de plonger le village dans l'obscurité alors que les gens sont dehors, il faut de la souplesse.

Mais le reste du temps, soyons objectifs, il n'y a pas foule dans les rues, entre minuit et 5 heures.

- **Pourquoi griller de l'uranium, dans ce cas ?** Les économies, sur la base de la consommation actuellement facturée, seraient de l'ordre de 5000 € annuels.
- **Pourquoi perturber le sommeil de ceux qui ont la «malchance» d'avoir un candélabre devant la fenêtre ?** Sans parler des oiseaux et insectes, diurnes ou nocturnes, dont le cycle est perturbé.
- **Et la Voie Lactée ?** Depuis combien d'années n'avons-nous pas pu profiter de cette merveille de notre ciel, pour cause de pollution lumineuse ? Les anciens la connaissaient bien mieux que nous.
- **Quelle peut être la justification de cela ?** *«La sécurité»* me direz-vous, *«éteindre, c'est une aubaine pour les cambrioleurs»*. Peut-être, mais ce n'est pas si sûr : ceux qui ont forcé la Mairie en Août 2015, par exemple, étaient probablement ravis d'être éclairés. Ils avaient moins de chance de se faire repérer qu'avec une lampe torche...

Mais tout ceci nécessite, néanmoins, quelques investissements. Pour pouvoir être ainsi programmées, les armoires de commande de notre éclairage public doivent être équipées d'horloges astronomiques. A ce jour, certaines le sont, d'autres pas. **Un vrai travail reste à faire, en collaboration avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne).**

**Nous aurons l'occasion de discuter de tout cela, une réunion publique sur ce thème sera donc organisée le moment venu.**



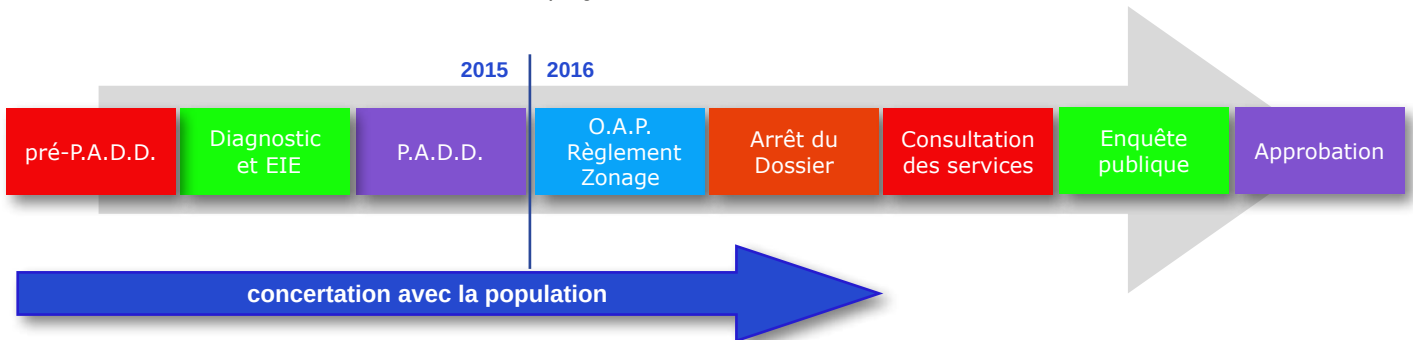
### Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de planification qui fixe les règles d'occupation des sols afin de mettre en œuvre un projet de territoire. Par délibération en date du 29/09/2014 le conseil municipal de Beaumont-sur-Lèze a prescrit l'élaboration de son PLU. Cette évolution est rendue nécessaire d'une part avec la nécessité de la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain, et d'autre part par le fait que la carte communale n'est plus un outil adapté au développement du territoire beaumontais.



### Quelles sont les étapes de la procédure ?

Les étapes de la réalisation du dossier sont législativement encadrées. L'année 2015 a été consacrée à la réalisation du pré-PADD, du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le travail sur le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) débute en 2016, le dossier devrait être finalisé au cours de l'année, il sera élaboré en lien étroit avec le projet d'assainissement.



### Quel projet pour notre territoire ?

Le PADD, «**clé de voûte**» du PLU, exprime le projet territorial, les documents opposables aux autorisations d'urbanisme (*règlement, zonage et OAP*) en seront la traduction.

La réflexion sur le PADD a permis de dessiner un projet de territoire à long terme, à horizon 2030. Ce projet est articulé autour de 2 grands axes :

#### Axe 1 : Préserver les composantes de l'identité locale

- Construire un projet de territoire en lien avec les richesses des autres espaces.
- Porter un projet urbain compatible avec le maintien de l'activité agricole.
- Valoriser l'identité Beaumontaise en préservant ses paysages et son patrimoine.

#### Axe 2 : Accompagner un développement local dynamique et harmonieux

- Prendre en compte les spécificités de chaque site dans l'évolution du territoire
- Accompagner le développement du centre-bourg pour en améliorer la convivialité
- Proposer des formes urbaines plus diversifiées et économes en consommation spatiale.
- Poursuivre l'accueil de population, tout en consommant moins de terres.

### A quel moment la population sera-t-elle associée ?

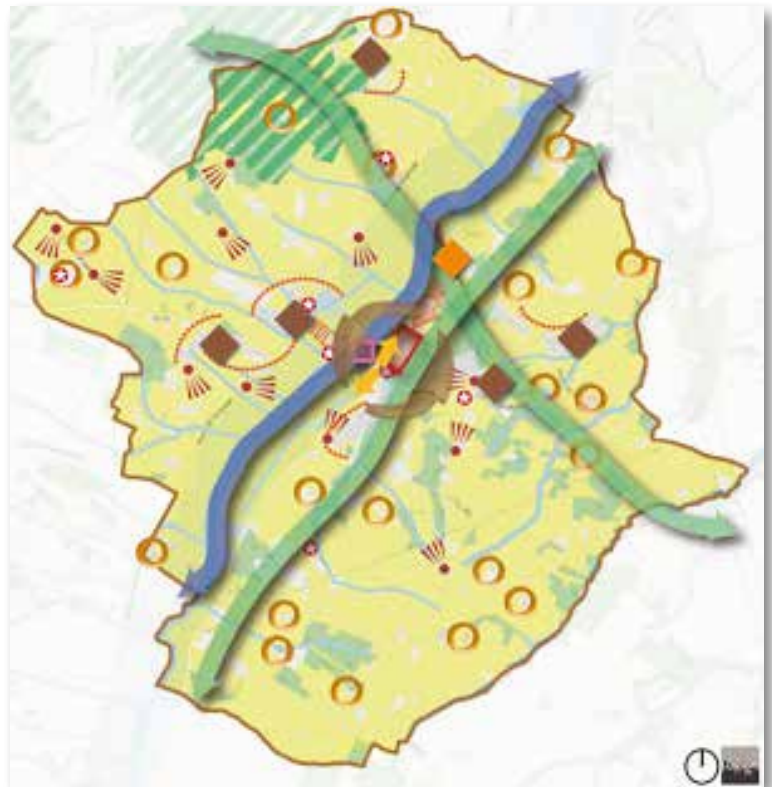
La concertation est menée en parallèle de l'élaboration de l'étude, jusqu'à la validation du PLU par le Conseil Municipal. Les moyens mis en place par la commune sont :

- un registre mis à disposition à la mairie pour recueillir vos observations sur le dossier, des réunions publiques sont prévues au cours de l'étude, la première aura lieu courant du 1er semestre 2016.
- des panneaux explicatifs exposés en mairie, l'exposition est enrichie tout au long de l'avancement de l'étude.
- les documents d'étude consultables à la mairie et sur le site internet <http://www.beaumont-sur-leze.net>
- une enquête publique sera organisée, probablement courant 2017.

### Et après ?

Le PLU deviendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable*). Il s'agit d'un document vivant que la commune pourra faire évoluer au regard de ses besoins. Différentes procédures sont en effet prévues et ne nécessitent pas obligatoirement une révision générale (*révision allégée, modification simplifiée et mise en compatibilité*).

<b>Composantes volet environnement :</b>	
<b>Milieux écologiques patrimoniaux :</b>	
	ZNIEFF de la forêt d'Éaunes
	Lézé et réservoir de biodiversité associé (TB)
<b>Fonctionnalités écologiques à large échelle</b>	
	Corridors à préserver (TV)
	Cours d'eau et végétation associée (TB)
<b>Biodiversité commune</b>	
	Ensembles boisés
<b>Composantes volet agricole :</b>	
	Espaces agricoles
	Périmètres de protection des exploitations (non exhaustif)
	Limites agriculture /urbanisation
<b>Composantes volet paysage et patrimoine :</b>	
	Castelnau : qualité architecturale et urbaine à préserver
	Entrées de villes à requalifier
	Éléments paysagers emblématiques (non exhaustif)
	Points de vue remarquables
<b>Composantes de l'évolution des noyaux urbains :</b>	
	Urbanisation à parachever
	Développement urbain
<b>Composantes volet centre-bourg:</b>	
	actions transversales : maintien du commerce et des services, mise en lien pôle équipements et centre-bourg, actions cadre bâti et non-bâti,
	Espaces de développement privilégiés



Plan et légende du PLU

## Assainissement : les études ont démarré

Le Code général des collectivités territoriales (art.2224-10) impose aux communes ou leurs établissements publics de coopération de délimiter notamment, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Ainsi, le «zonage d'assainissement» est un plan consistant à définir pour chaque portion du territoire le mode d'assainissement collectif ou non-collectif. Ce choix doit par conséquent être compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur.

Le zonage d'assainissement ne peut être élaboré qu'à l'issue de l'analyse globale de l'environnement communal, appelée «**Schéma Directeur d'Assainissement** » : il s'agit d'un document d'étude et de synthèse mais également un outil d'aide à la décision. Grâce à lui, la collectivité sera en mesure de déterminer les différents modes de gestion de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Le schéma directeur d'assainissement est élaboré en plusieurs étapes :

- un état des lieux du territoire communal : population, environnement, ...
- une étude de diagnostic, de l'assainissement autonome et collectif s'il existe,
- élaboration de scénarios d'assainissement comprenant une estimation sommaire des travaux, sur la base des éléments des premières phases,
- Analyse de la (ou des) solution(s) retenue(s) par la collectivité et de leur influence sur le prix de l'assainissement,

- Elaboration du zonage d'assainissement et présentation en enquête publique.

Aujourd'hui la commune de Beaumont sur Lézé a engagé une procédure d'élaboration de son PLU. Ainsi, pour rester cohérent avec son document d'urbanisme, la révision de son schéma directeur d'assainissement et la création du zonage d'assainissement associé sont devenues nécessaires.

La commune ayant transféré sa compétence eaux usées au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne (RESEAU31), il revient à celui-ci de réaliser la révision du schéma directeur d'assainissement de la commune et son zonage d'assainissement.

Le démarrage des études a été programmé pour le premier trimestre 2016. Afin d'anticiper au mieux le déroulement de ces études, RESEAU31 en concertation avec l'équipe municipale, a engagé une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des foyers de la commune. Les résultats de cette enquête seront intégrés dans le schéma directeur d'assainissement et permettront notamment de réaliser des études d'opportunités pour la mise en place d'un assainissement collectif.







Côté Route de Lagardelle



Côté épicerie

## Route de Lagardelle

### RÉFECTION DU MUR ET DU TROTTOIR

Cette année nous avons encore embelli notre village en reconstruisant partiellement le mur de soutènement menant à l'épicerie. Il était très délabré et le trottoir inexistant.

Nous avons stabilisé le mur, rejointoyé les briques et galets afin d'obtenir un aspect rénové tout en gardant l'identité de notre village.

Un trottoir et des gardes corps assortis à ceux de l'avenue de la Lèze ont été posés.

Désormais les piétons peuvent emprunter ce trottoir sans risque.



## Route du Presbytère

### CRÉATION D'UN PARKING

Il était fort difficile de circuler dans cette rue à cause du stationnement des riverains.

Nous avons donc créé un parking à leur attention, libérant ainsi la rue.



#### ATTENTION !

La rue du Presbytère est donc désormais en stationnement interdit.

## Avenue de la Lèze



## POINT INFOS

# 87

C'est le nombre de bennes à déchets verts emmenées à la déchetterie d'Auterive par les agents communaux en 2015...

### Preuve que ce service correspond à un besoin !



Chaque année, la collectivité fait intervenir une société de dératisation. Des sachets de poison sont déposés dans les endroits «stratégiques» comme les regards d'eau pluviale par exemple.

Vous avez été plusieurs à nous signaler la présence de rats, ce qui semble accréditer l'idée d'une recrudescence du phénomène. Nous avons fait effectuer plusieurs passages par l'entreprise, et le ferons autant de fois que nécessaire. Aussi, n'hésitez pas à nous signaler toute présence de ce rongeur.

**Par contre, la responsabilité de la commune se limitant à l'espace public, la fourniture de raticide aux particuliers cessera une fois le stock actuel écoulé, économie oblige !**



## Le Saviez-vous ?

Peu de Beaumontais connaissent ce fait tragique qui remonte à la deuxième guerre mondiale, en cette période troublée où la France venait d'entrer en guerre contre l'Allemagne. L'armée de l'air multipliait alors les entraînements sur la base de Francazal et avait lancé un exercice dont était responsable le lieutenant Paul André PHILIPPE (*voir photo*).

**Voici en quelques lignes et relaté par son fils, M. Alain PHILIPPE, le déroulement des faits qui ont entraîné la mort de 6 personnes sur la commune de Beaumont :**

«Mon père, le lieutenant Paul André PHILIPPE était en 1939 instructeur pilote sur la base de Francazal. Il venait de la base de Versailles en passant par Avord.

Le 15 novembre 1939, un exercice de mitrailleuse-photo était commandé. Tous les équipages avaient reçu leur mission particulière. Deux d'entre eux partaient à bord d'un Potez 25 et devaient attaquer un Bloch 200 piloté par le lieutenant PHILIPPE (*responsable de l'exercice*) avec 4 hommes à bord. Il s'agissait d'apprendre à de jeunes camarades la façon de se défendre sur un gros avion de bombardement. L'entraînement a eu lieu à l'altitude de 1 500 m, sur l'axe Noé-Muret. Ce matin-là, le ciel était splendide. Tout se passait normalement. A 10H55 l'exercice tirait à sa fin. Arrivé au bout de l'axe Noé-Muret, le Bloch 200 allait effectuer son dernier virage, le Potez 25 sa dernière attaque.

C'est alors que le Potez attaquant ne peut éviter le Bloch. Un choc et tout est fini. Les pilotes sont tués en l'air et les avions tombent. Les autres passagers, collés aux parois dans les avions en vrille ne peuvent faire usage de leur parachute. C'est l'écrasement au sol. Un seul surviva un moment, le sous-lieutenant Chambon placé dans la tourelle arrière du Bloch.»



le lieutenant Paul André PHILIPPE (*entouré*)

**Voici les noms des 6 victimes :**

les lieutenants PHILIPPE et MARTIN,  
les sous-lieutenants CHAMBON, CHENAL et GUILLEMIN ,  
le caporal-chef MOURET  
le sergent-pilote tchécoslovaque KRISECK du Potez 25

Un des avions s'est écrasé **sur le hameau de Parayre détruisant complètement la maison de Francine et Auguste BOY** qui s'installeront définitivement à Bricot, avec les parents BROUSSET. L'autre avion s'est écrasé près de Mandinelli.

**L'accident a été déclaré en mairie de Beaumont-sur-Lèze.**



**Le Potez 25 est un sesquiplan monomoteur d'observation et de bombardement français conçu en 1924 par la société des Aéroplanes Henry Potez.**

Vitesse maximale : 214 km/h  
Mise en service : 1925  
Retrait : 1940  
Masse : 1 490 kg  
Longueur : 9,2 m  
Distance franchissable : 600 km  
Premier vol : 1924



**Le Bloch 200 est un avion militaire français de l'entre-deux-guerres. Bombardier moyen bimoteur de nuit, cet appareil robuste mais notoirement trop lent fut qualifié de « cercueil volant »**

Vitesse maximale : 285 km/h  
Masse : 4 300 kg  
Longueur : 16 m  
Distance franchissable : 1 000 km  
Envergure : 22 m  
Type de moteur : Gnome et Rhône 14K Mistral Major  
Constructeur : Société des avions Marcel Bloch

**Merci à Gérard Boy pour les documents fournis et pour nous avoir fait connaître cette histoire.**

## L'École Buissonnière

**L'école buissonnière continue de proposer de nombreuses activités. Vous pouvez encore y participer !**

Les cours de dessin (*ados adultes*) ont lieu le jeudi soir à partir de 19h30. Vous pouvez faire une séance d'essai en contactant Zaza au 06 10 13 81 23.

**L'École Buissonnière ouvre un groupe de conversation en anglais.**

- Vous étiez bon à l'école, mais vous n'avez rien fait depuis?
- Vous avez peut être envie de vous entraîner avant de partir en vacances?
- Vous voulez pratiquer pour être plus à l'aise au travail?
- Ou juste pour votre plaisir.

Venez nous rejoindre le mardi soir, à l'English Club, pour une heure de conversation en anglais.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, il reste encore quelques places.

**For more information please call Julie on 06 81 20 90 30**

## Beaumont 100 racines

Née en Angleterre en 2008, l'association représentant le mouvement «*Incroyable Comestible*» a réussi à semer son idée folle dans le monde entier avec pour seule vocation «*L'Abondance Partagée*».

Chaque citoyen cultive devant chez lui ou sur des terrains communautaires, publics, privés. Vous êtes tous invités à cueillir en fonction de vos besoins tout en prenant soin des plants (leur donner de l'eau, désherber ...).



Sur la demande des adhérents n'ayant pas la possibilité de cultiver devant leur porte, la Mairie nous prête gracieusement un terrain situé rue de la Fontaine.

Tous les dimanches matin à 10h, nous nous retrouvons pour le faire vivre (*horaire modifiable en fonction des saisons et des disponibilités de chacun*).

Toute l'année nous proposons d'échanger des semences, nous accueillons volontiers les plants en surplus de nos voisins, les outils que vous n'utilisez plus et des aides momentanées ou régulières selon vos envies et vos moyens. Un véhicule avec remorque nous permettrait une ou deux fois par an d'aller chercher de la paille et du compost. Vous pouvez aussi participer simplement en alimentant de vos déchets verts le compost installé sur place. Le déchargement peut se faire de la rue, devant le cabanon.

Si vous voulez nous rejoindre ou d'autres renseignements, contactez-nous :

**Mail [beaumont100racines@gmail.com](mailto:beaumont100racines@gmail.com)**

**Tél. Marlène : 06 74 41 99 86 ou Martine : 06 80 74 40 63**

(Adhésion : 5 € / personne, 10 € / famille).

## ADPC31 «Val de Lèze»



Créée en 1976 à Eaunes, l'antenne de l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC) a peu à peu pris de l'ampleur et s'est tournée tout naturellement vers la vallée de la Lèze avec l'arrivée de Beaumont, Lagardelle et Labarthe. L'antenne «Val de Lèze» était née.

Aujourd'hui, nous avons remonté le cours de la rivière et le plaisir de compter une commune partenaire de plus... St Sulpice/Lèze.

**QUI sont les SECOURISTES ?** Être secouriste, c'est tout d'abord dans la vie quotidienne, dans toutes les circonstances «*savoir pratiquer les premiers secours*».

Être secouriste actif au sein de la protection civile, c'est donner un peu de son temps bénévolement afin de tenir un poste de secours lors des manifestations sportives et culturelles.

On devient secouriste actif en passant en premier lieu par l'unité d'enseignement :

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)  
Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)  
Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2).

**BENEVOLAT** ne signifie pas amateurisme. Tous les secouristes suivent, tous les ans, une journée de recyclage (*formation obligatoire*) et sont informés de l'évolution des gestes.

### ACTION

Vous pouvez nous voir au motocross de Beaumont, d'Auribail, lors de trails des communes partenaires, aux meetings aériens de Muret & Francazal, au festival du jeu de Labarthe... mais également lors des catastrophes naturelles, inondations, plan grand froid, plan canicule...

### FORMATIONS :

Suite aux derniers forums des associations sur les villages, et au succès des 3 sessions PSC1 qui ont eu lieu les **7 et 22 novembre 2015** ainsi que le **3 février 2016**, une prochaine session est envisagée pour le début de l'été.

Si vous êtes intéressés par l'apprentissage des gestes de premiers secours (formation PSC 1) ou vous investir un peu plus, n'hésitez pas à nous contacter :

**[adpc31.de-la-leze@laposte.net](mailto:adpc31.de-la-leze@laposte.net) ou au 06 88 98 44 65**



## CLUB «Évasion»

**La bibliothèque à Beaumont c'est d'abord un lieu de partage, de découvertes multiples, de plaisir pour tous les âges, un lieu dans lequel on tisse des liens et ça commence très tôt, nos plus jeunes adhérents sont encore des bébés.**

Le partenariat engagé avec l'école permet à tous les enfants scolarisés à l'école de Beaumont dès la première année de maternelle de venir régulièrement à la bibliothèque avec leur enseignante pour découvrir de nouveaux livres, écouter des histoires, rêver...

Ce sont parfois eux qui y amènent leurs parents et leur demandent de prendre l'adhésion.

Puis ce sont les adultes qui s'approprient le lieu, vrai lieu de rencontres, d'échanges notamment le mercredi matin après l'école.

Un certain nombre d'entre eux participent à la vie, aux tâches de la bibliothèque et contribuent ainsi au bon fonctionnement du lieu.

La bibliothèque accueille aussi un atelier scrabble où les adhérents ont plaisir à se retrouver, à jouer ensemble toutes les semaines.

**La bibliothèque, c'est aussi quelques moments festifs** : la fête de Noël pour les enfants et la galette des rois pour les seniors.

*Vous aimez lire ? Vous aimez les contacts ? Vous avez envie d'échanger...  
Vous disposez de temps libre... Venez nous rejoindre !*



Toute l'équipe de la Bibliothèque Municipale sera heureuse de vous accueillir dans une ambiance conviviale autour des livres.  
(mercredi : 11h00/12h00 - 16h00/18h30 et samedi : 11h00/12h00 - Tous les lundis à partir de 14h : Activité Scrabble).

## ViniLèze

ViniLèze a organisé une dégustation de vins de Ribonnet **samedi 30 janvier** au domaine.

43 convives (dont 10 nouveaux adhérents) ont répondu présent à l'invitation des organisateurs.



Nous avons commencé par une visite commentée du chai, animée par Simon Gerber qui a dû répondre aux nombreuses questions des visiteurs curieux.

Puis nous nous sommes rendus à la salle de réception pour déguster (avec modération) 2 vins blancs et 4 vins rouges du domaine de Ribonnet, accompagnés par un délicieux et copieux buffet préparé par le bureau de ViniLèze.

Le tout s'est déroulé dans une excellente ambiance festive... mais raisonnée.

Les participants sont repartis enchantés, avec l'envie de recommencer.

**Un grand merci à la famille Gerber (Simon, Christian et Judith) pour leur accueil au Domaine de Ribonnet.**

## Amicale des bords de Lèze et École Buissonnière

Pour cette année 2016, l'École Buissonnière renouvelle son partenariat avec l'Amicale des Bords de Lèze et propose des ateliers mémoire, à raison d'une après-midi par mois. Sous forme de jeux et de réflexions ludiques, ces ateliers permettent à chacun de faire travailler ses neurones, tout en partageant ses souvenirs et ses savoirs. En petits groupes de 6 à 8 personnes, ils se déroulent dans les locaux de l'Amicale. Le programme est disponible auprès de Janine NIETO.

La grande nouveauté est la mise en place d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'informatique **qui ont débuté le 13 février dans les locaux de l'École de Beaumont**. Cette première séance a permis de recueillir les attentes et souhaits de chacun(e), de proposer un programme adapté par niveau et de constituer des sous-groupes de 6 à 8 personnes. Ils se dérouleront à raison d'un atelier mensuel par groupe, soit deux ateliers minimum par mois.

La finalité de ces ateliers est d'apprendre sous forme ludique à manipuler avec aisance l'outil informatique. Pour ce faire, les participants pourront réfléchir à l'élaboration d'un journal local. Il leur sera également proposé un projet intergénérationnel avec les enfants de l'école, afin de renforcer les échanges entre les habitants de Beaumont.

Ces ateliers sont ouverts à tous les adultes, sans limite d'âge. Il suffit d'être adhérent(e) à l'association. Leur coût sera tout d'abord pris en charge par l'Amicale, qui se réservera le droit de demander une petite participation financière individuelle, en fonction du nombre et des frais annexes (impressions...).

## Tennis Club Beaumontais

### «Un esprit d'équipe dans un sport individuel»

Quelles que soient vos motivations (*compétitions, loisirs, jeux, apprentissage, perfectionnement, ...*) vous trouverez votre place au sein du Tennis Club Beaumontais... avec la convivialité comme cerise sur le gâteau !

#### Ecole de tennis :

Pour les petits, le TCB propose 26 séances de cours collectifs de 1h à 1h30 en fonction du niveau et du nombre d'inscrits, sous la houlette de Stéphanie Torresin notre professeur.

**Nouveauté cette année :** Les tous-petits de 3 à 4 ans peuvent également venir jouer et participer avec un adulte à l'animation Baby-tennis.

Le tennis Loisir n'est pas mis de côté, diverses animations sont organisées dans une ambiance conviviale, notamment des après-midi sportives.

Venez nous rejoindre ... Plus on est de fous, plus on s'amuse ...

**Prochaine animation en Mai :** remise des prix du Challenge Beaumont, du Tro'Fémina...etc

**Présidente :** Marie-José Trouche-tél : 0603560374 - **Trésorière :** Huguette Bastien-tél : 0615116058

**Commission des jeunes et animations :** Caroline Dadoun-tél : 0619990843

## VIE SOCIALE

### PASS'Loisirs

#### A la rentrée de septembre, la municipalité a mis en place un Pass'Loisirs «sport et culture»

Ce Pass'Loisirs a été créé pour permettre aux enfants de la commune inscrits à l'école de Beaumont de pratiquer un loisir sportif et/ou culturel dans une association de Beaumont sur Lèze.

**46 enfants ont retiré un Pass'Loisirs auprès du secrétariat de la mairie.**



**Cette initiative sera reconduite à la rentrée 2016/2017.**

### Visites à nos aînés...



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS avec le soutien de la municipalité a offert des paniers de Noël aux personnes de plus de 90 ans et des galettes des rois aux personnes âgées de plus de 80 ans.

**Cette rencontre nous a permis de partager avec nos aînés un moment de convivialité que nous souhaitons renouveler l'an prochain.**

#### Ils ont vu le jour...

Juliette RIOTTI (14/05/15), Clara et Mathéo SOUM (24/07/15), Liliane FONTES (9/08/15), Alix GALOUZEAU DE VILLEPIN (30/08/15), Lou CAYROL (10/10/15), Loup PAPON (8/11/15), Antoine MARIONNEAU (28/11/15), Elie LUNAIS (9/02/16).

#### Ils se sont dit «Oui»...

Stéphane SPINDLER et Jean-Claude PAGOTTO (6/05/15), Elisabeth MONNA et Sébastien DERIAZ (9/05/15), Antoinette LANDAIS et Alain LAGES (4/07/15), Chantal TROUDE et Fabrice KOSZINSKI (6/08/15), Émilie SPATA-ESCARTEIN et Brice ROVES (29/08/15), Élisabeth MARIT et Antonio MENDES DE ARAUJO (4/09/15), Audrey CARRIERE et Jonathan PIOVAN (5/09/15).

#### Ils nous ont quittés...

Yves MUNOZ (21/05/15), Mercédès ROUSSEL née FÉLIX (2/08/15), Antonin MONNA (4/11/15), Philippe DUTERTRE (9/11/15), François CHIBARIE (19/11/15), Francis SARDA (17/01/16), Roger BELLARD (30/01/16).

### État Civil (Avril 2015 à Février 2016)

**Bienvenue à ces nouveaux Beaumontais.**

**Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.**

**Nous adressons toutes nos condoléances aux familles.**



## FERMETURE DE CLASSE !

**Dernière minute** : suite au passage en commission en date du 17 février 2016, les organisations syndicales ont obtenu de ne pas acter de fermeture de classe pour le moment et de reporter toute décision à une date ultérieure.

Toutefois, il s'agit de rester vigilants et mobilisés quant au risque de fermeture, c'est pourquoi nous demandons à tous les parents dont les enfants sont en âge d'être scolarisés de se faire recenser en Mairie ou auprès de la Directrice de l'école (*Mme Degans*) assez rapidement.

**Si vous connaissez des familles souhaitant inscrire leurs enfants, veuillez leur dire qu'elles contactent : l'école au 05 61 08 78 78 ou la Mairie au 05 61 08 71 22**

Notre groupe scolaire maternelle-élémentaire bénéficie d'une équipe éducative dynamique, une école à taille humaine, d'une restauration préparée sur place : **un service public de qualité qu'il nous semble important de conserver.**

**Ensemble, élus, enseignants, parents, soyons unis pour notre école de Beaumont !**

Les Parents Délégués

Ecole de Beaumont sur Lèze

[www.facebook.com/parentsdelevesdebeaumont](http://www.facebook.com/parentsdelevesdebeaumont)

## A L'AFFICHE ....



Théâtre proposé par Beaum'O Coeur

**Beaum'O Coeur** qui a pour but de favoriser des actions culturelles et développer des initiatives collectives à caractère solidaire organise le

**Samedi 28 mai à 20h30**

**à l'Église de Beaumont un gospel au profit de**

**l'association Hôpital Sourire.**

Créée depuis 20 ans menant des actions diverses dans les services pédiatriques du CHU de Toulouse et sa région, Beaum'O Coeur veut leur rendre hommage en leur apportant son aide.

Le bénéfice de cette soirée sera reversé pour voir un enfant sourire.

Venez nombreux pour nous soutenir.

**Inscription souhaitable :  
06.15.11.60.58**



## PROJET D'ASSOCIATION...



**Vous possédez une moto, vous souhaiteriez l'utiliser pour de bucoliques balades.**

*Pourquoi ne pas se réunir entre Beaumontais et sillonner ensemble les routes de notre région ?*

C'est aussi l'occasion de rencontrer, par le biais du 2 roues, des habitants de votre commune.

Dans ce but, il est préférable de créer une association pour organiser cela en toute sérénité.

Si vous êtes séduit(e) par cette idée, n'hésitez pas à nous contacter.

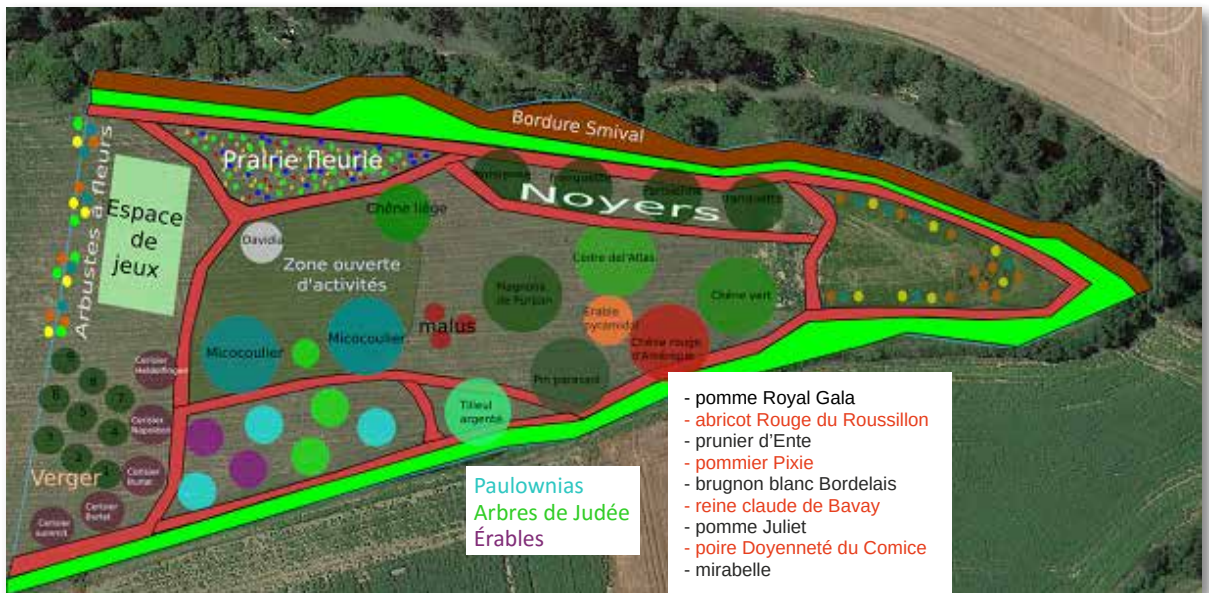
**Mail : pierre.guillem@free.fr - Tél. : 06 84 93 17 81 ou laissez vos coordonnées en mairie.**

## APPEL AU CIVISME...

Ne déposez pas vos encombrants à côté des containers poubelles, les éboueurs ne les ramasseront pas et ceci engendre un surcoût de fonctionnement pour la collectivité.

Apportez-les en déchèterie à Auterive ou inscrivez-vous en Mairie, vous serez alors informés de la date de ramassage.





Cela faisait longtemps que l'idée était dans l'air, des projets avaient même existé dans le passé : il était dommage que toute la zone située en bord de Lèze, au-delà du terrain de rugby, reste en friche. C'est donc tout naturellement qu'au sein de l'équipe municipale, a germé la volonté d'aménager cette surface en parc municipal, de lui donner un côté convivial, de la rendre à la population. Bien sûr, il y a loin de la coupe aux lèvres, et ce projet mettra des années à ressembler à quelque chose. Il a fallu tout d'abord établir des plans.

**«Où mettre les arbres, quelles essences utiliser, comment tracer les allées ?»** Après de nombreuses discussions, des rencontres avec les pépiniéristes locaux, une esquisse est sortie, que nous vous livrons.

Les arbres mettant du temps à pousser, il a été décidé de les planter dès cet hiver, afin de ne pas perdre un an. A l'heure où vous lisez ces lignes, ils sont en place.

Les allées (*en rouge sur le plan*) ont simplement été tracées à la tondeuse. Le sol en sera légèrement retravaillé afin d'éliminer les plus gros creux et bosses et rendre la marche plus agréable.

Une première série d'arbustes sera plantée et la prairie fleurie sera semée : nous espérons qu'elle égayera cet espace encore bien vide. Il n'y aura probablement pas beaucoup d'autres aménagements pour cette année : confrontés à d'autres priorités plus cruciales, dans le contexte budgétaire tendu que nous connaissons, nous souhaitons n'y consacrer que peu de ressources.

Toutefois, dans l'avenir, il n'est pas interdit d'y espérer des bancs, quelques agrès pour les enfants, des aménagements spécifiques pour les jeunes. Pourquoi ne pas imaginer aussi des concerts en plein air au sein de la «zone ouverte d'activités» ?

### Plusieurs zones ont été délimitées :

- **Un verger, composé de cinq** cerisiers, trois pommiers, trois pruniers, un abricotier, un brugnion et un poirier.
- **Une parcelle plantée d'arbres à la floraison et/ou aux feuilles caractéristiques :** paulownias, arbres de judée, érables, tilleul.
- **Le «cœur» du parc, avec des arbres pouvant atteindre de grandes dimensions, persistants ou caducs :** plusieurs variétés de chêne, un cèdre de l'Atlas, un pin parasol, un magnolia de Purpan, des micocouliers, un érable pyramidal.
- **Plus proche du bord de Lèze, une rangée de noyers de deux variétés** (franquette et parisienne).

**Petit à petit, nous souhaitons que ce lieu trouve sa place dans le cœur des habitants !**

### QUELQUES EXPLICATIONS...

#### Paulownia



L'arbre caduque à port étalé peut mesurer jusqu'à 20 m de haut.

Ses rameaux pubescents et ses grandes feuilles de 20 à 30 cm cordiformes ont un dessous tomenteux (soyeux) qui lui a donné l'appellation *Tomentosa* et de longs pétioles.

Les fleurs violettes mellifères ont une odeur de violette et ressemblent à celles du *Catalpa*

ou de la digitale mais elles sont en panicules apparaissant avant les feuilles.

Les fruits sont des capsules solides ovales et pointus persistantes en hiver mesurant jusqu'à 5 cm de long.

#### Magnolia de Purpan



Le magnolia de Purpan est considéré comme le plus beau d'Europe, avec sa spectaculaire ramification.

On sait qu'il a été planté par les sœurs Du Barry devant le château de Purpan entre 1735 et 1780, mais on ignore s'il est originaire de Nantes ou directement des Etats-Unis.

L'Ecole supérieure d'agriculture a pris ses quartiers dans le château et a déposé la marque «magnolia de Purpan».





## Connaissez-vous la chapelle Saint-Pierre de Celles ?

Si non, allez la découvrir sur la route d'Auribail, elle est située sur une petite éminence qui fut autrefois un site gallo-romain.

«Simple et modeste, elle accompagne depuis près de 1000 ans la vie des Beaumontais qui faisaient sonner ses cloches pour éloigner les nuages porteurs d'orages»



Vous serez peut-être sensible, comme beaucoup, au charme qui se dégage du lieu, une sensation de sérénité, de calme et de paix. Quelques personnes viennent y écrire, d'autres s'y reposent, les cyclistes y font des haltes à l'ombre des pins, les chasseurs s'y donnent rendez-vous, c'est un lieu exceptionnel... Il y a plus de 20 ans un groupe de bénévoles consacra une année à nettoyer et à restaurer l'intérieur qui a retrouvé sa simplicité originelle.

Mais si vous faites le tour de la chapelle vous pourrez constater que le chevet présente de grosses fissures et que les pierres sont disjointes. Des travaux s'imposent pour lesquels la mairie a fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et a lancé un appel aux dons sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.



Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le bon de souscription qui vous donnait toutes les explications nécessaires pour faire un don ainsi que les réductions d'impôts associées. Faites-le savoir autour de vous pour toucher le plus grand nombre de personnes prêtes à participer au sauvetage de ce monument unique.

**Nous sommes tous concernés et engagés à protéger notre patrimoine.**

### Les Compagnons de St-Pierre

L'association «les Compagnons de St Pierre» a pour but de promouvoir, préserver le patrimoine et faire découvrir et redécouvrir l'histoire ancienne et plus récente de notre village.

La Journée du Patrimoine organisée avec la mairie a permis à l'association d'exposer, de raconter un peu de l'histoire de Beaumont à travers une exposition, la visite du village, de la Chapelle Saint-Pierre de Celles et du moulin du Buherle. Les nombreux participants nous ont encouragés à recommencer l'année prochaine.

L'association est toujours à la recherche de tous documents, photos, témoignages, anecdotes... afin de pouvoir partager et

reconstituer l'histoire de Beaumont sur Lèze. Si c'est le cas, vous pouvez nous les confier, nous les copierons avec soin et bien sûr, nous vous rendrons les originaux. Le passé est riche, mais il ne faut pas en perdre la transmission.

#### Nos projets pour cette année :

Exposition avec plus d'éléments sur le passé de Beaumont pour la Journée du Patrimoine de 2016. Des petites réunions à thème organisées tout au long de l'année permettront de partager et compléter l'histoire de Beaumont. Les dates seront communiquées sur le site de la mairie, par affichage ou voie de presse.

Soutien à l'action de la mairie pour les travaux de restauration de la chapelle Saint-Pierre de Celles (une des plus anciennes chapelles de la vallée de la Lèze) et promotion de ce lieu par des manifestations culturelles, expositions.



**Pour tout renseignement, adhésion ou contribution :**  
[compagnons.st.pierre@gmail.com](mailto:compagnons.st.pierre@gmail.com)  
 ou Marie-Laure Chevrel 06-43-89-50-16

C'est le 25 juin, à l'heure du déjeuner, que les enfants de l'école ont eu la joie et la surprise de découvrir le nouveau mobilier du restaurant scolaire en présence d'élues de la commission «Enfance & Jeunesse».



Dans le cadre de la rénovation de la cantine, toutes les tables et les chaises ont été changées. Esthétiques, de couleurs assorties (turquoise pour les tables et mauve pour les chaises) choisies par l'ensemble des élèves et surtout fonctionnelles.

**Chaises avec appui sur table** (voir photo ci-contre)

Plus besoin de les renverser pour les mettre sur la table après le service : les poser simplement suffit. Ces chaises pratiques libèrent ainsi l'espace sous le bureau pour faciliter le passage du personnel d'entretien et rendre leur travail plus efficace.

**Tables avec plateau antibruit :**

Les tables possèdent un revêtement acoustique permettant de réduire l'émission du bruit.

## QUOI DE NEUF DU CÔTÉ «ALAE» ?

### ALAE provisoire...



ALAE actuel (extérieur)



Depuis le retour des vacances d'automne, le bâtiment modulaire est en service. Cette structure acquise gracieusement, a été considérablement aménagée et embellie et comporte un accès pour les personnes à mobilité réduite (*obligatoire*).

Le personnel municipal, sous pilotage de la commission travaux, a été fortement mobilisé pour ces aménagements, qui ont permis d'intégrer ce nouvel élément dans le paysage existant. Il est désormais parfaitement fonctionnel et semble obtenir l'assentiment des utilisateurs réguliers.

### ... ALAE définitif

Concernant le projet porté par la Communauté de Communes, le cabinet Monnié Jarrot, désigné maître d'œuvre, a présenté l'Avant-Projet Sommaire au Conseil Municipal, qui a demandé certaines modifications et débouché sur l'esquisse suivante.

Pouvant accueillir 150 enfants et tenant compte des dernières normes en vigueur, cette réalisation dont la mise en fonction est programmée pour la rentrée 2017/2018 verra son financement entièrement pris en charge par la CCLAG, la compétence enfance jeunesse lui ayant été transférée.



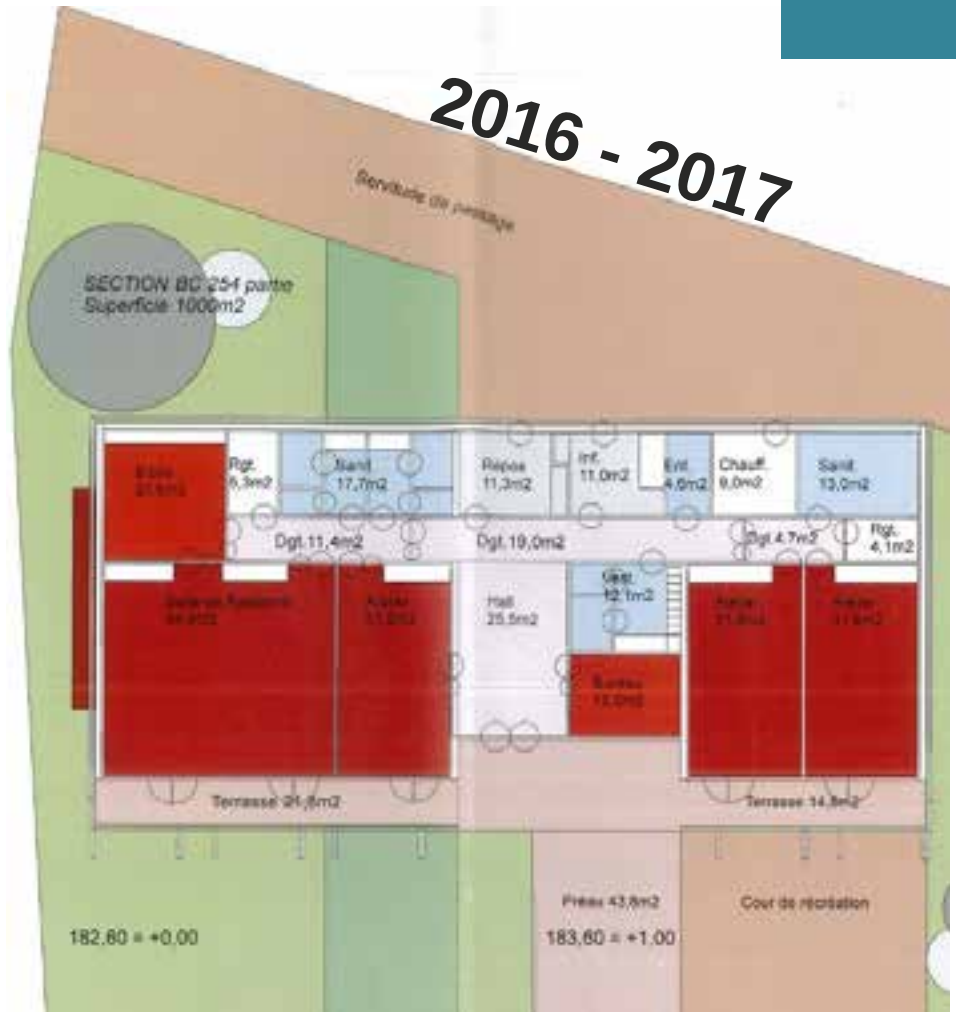
Projet ALAE (vue de la cour)

2016 - 2017

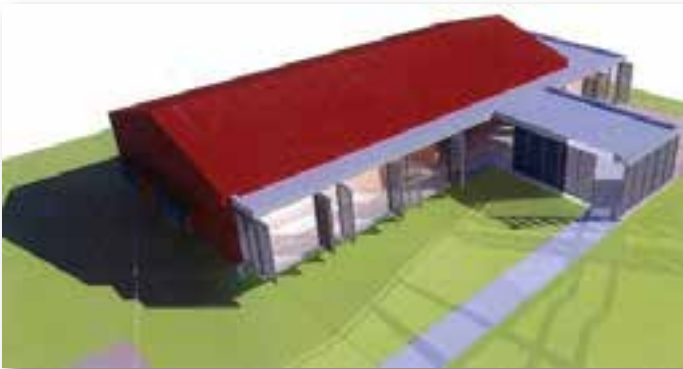
Suite à de nombreuses réunions de commissions, les élus municipaux ont adopté à la majorité le dossier de mise en chantier de l'Alae.

L'objectif de ce bâtiment, situé près de l'école, sera d'accueillir les enfants durant le temps périscolaire dans les meilleures conditions et d'y créer des activités.

Le chantier devrait débuter début septembre 2016 et se poursuivre jusqu'à l'été 2017 pour une ouverture dès la rentrée scolaire. 2017/2018.



Plan aménagement intérieur



Vue d'avion



Vue de la cour de l'ALAE



Vue de l'intérieur



Implantation sur le terrain



### Qu'est-ce que c'est ?

Tout le monde est concerné ou presque, en effet nous pensons trop souvent au seul handicap visible (*Fauteuil roulant, malvoyants*).

Néanmoins, il faut savoir qu'au cours de sa vie active, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap, qu'elle soit durable ou réversible (*Immobilisation d'un membre, poussettes, gêne visuelle, obésité...*).

### Que dit la loi ?

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

De nombreux propriétaires d'Établissement Recevant du Public (ERP) et Installation Ouverte au Public (IOP) n'ayant pas anticipé cette date du 1er janvier 2015, l'État a décidé de leur laisser la possibilité de planifier et réaliser les travaux suivant un calendrier de 3, 6 ou 9 ans en créant un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap).

Tous les établissements ou installations qui n'auront pas réalisé d'Ad'Ap en 2016 s'exposeront à des amendes importantes.

### Et à Beaumont ?

#### Avril 2015

Création d'un groupe de travail sur l'accessibilité.

#### Juin 2015

Choix d'un cabinet d'architecte pour nous aider à réaliser un état des lieux et une estimation de la mise en conformité des 15 établissements et 5 installations propriétés de la commune.

#### Octobre 2015

Retour du cabinet d'architecte.

#### Novembre 2015

Adoption par le Conseil Municipal du planning de mise en conformité.

#### Décembre 2015

Dépôt de notre agenda d'accessibilité programmé sur 6 ans.

### Et maintenant !

Les premiers travaux seront effectués à la salle des Arcades cette année avec la mise en conformité des toilettes et l'aménagement de la rampe d'accès.

Ces travaux seront les prémices de la mise en conformité des autres bâtiments.

En raison de ces travaux, la salle ne sera pas ouverte à la location en octobre et novembre 2016.



\* Personne à Mobilité Réduite

**La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap :**

«Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant».

- 4 % des personnes handicapées moteur se déplacent en fauteuil.
- 4 % environ des personnes malvoyantes sont aveugles.
- Moins de 2 % des malentendants utilisent le langage des signes.
- 6 millions de personnes handicapées en France.
- 80% des handicaps sont invisibles.
- 85 % des handicaps sont *acquis* après l'âge de 16 ans.



## Ralentissez !!

**Dans le cadre du programme de sécurité routière que la municipalité a entrepris, deux ralentisseurs de type coussin berlinois ont été posés en juillet 2015 sur la RD4 de part et d'autre du croisement avec l'avenue de la Lèze (RD43).**

**Les intérêts de ces dispositifs sont multiples :**

1/ la traversée du village au niveau de la Gélade s'effectue moins rapidement ce qui est un confort de vie pour les riverains.

2/ s'engager sur la RD4 en venant de Beaumont, mais aussi bifurquer vers l'avenue de la Lèze en direction du centre bourg est désormais plus aisé et surtout moins dangereux.

Ces ralentisseurs d'un coût de 2 098.34 € ont été financés par les amendes de police à hauteur de 1 500 € et posés par le service technique de la mairie.

Le prochain projet de travaux aura pour but de faire chuter la vitesse des automobilistes pressés sur l'avenue de la Lèze entre le croisement avec la RD4 et le moulin. Plusieurs dispositifs sont à l'étude (*chicanes, écluses, gendarmes couchés*).

Le programme de sécurité routière inclut d'autres projets sur différents axes routiers du village qui seront réalisés dans les années à venir.



RD4 en venant de St Sulpice sur Lèze

## LA COMMUNE SOUHAITE AMÉLIORER LA DÉFENSE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE.

### Quels sont les moyens pour y parvenir ?

#### En cas d'incendie, plusieurs paramètres influent sur l'efficacité de l'intervention des pompiers :

Tout d'abord, l'éloignement de la caserne, et à ce titre la commune milite pour un rapprochement des services de secours. En effet, la norme est une intervention dans les 20 minutes, délai que les brigades d'Auterive, de Lézat ou Muret éprouvent de grandes difficultés à tenir. Un processus de concertation a été lancé entre les communes du secteur et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour tenter de trouver une réponse à cette situation.

Les équipements mis à la disposition des pompiers sur le territoire communal sont un second paramètre important.

La réglementation impose que les secours aient accès, à moins de 200 m du lieu du sinistre, à une réserve

disponible de 120 m<sup>3</sup> d'eau. elle-ci peut prendre la forme d'un poteau d'incendie (hydrant), d'une réserve fixe (bâche de 120 m<sup>3</sup>, par exemple), ou d'un point d'aspiration sur plan d'eau. La commune dispose de 21 poteaux d'incendie, d'un point de pompage sur la Lèze et d'une bâche de 120 m<sup>3</sup>.

Enfin, pour qu'un poteau d'incendie soit efficace, il faut que le réseau d'eau l'alimente avec une pression et un débit suffisants. Sur les 21 poteaux communaux, tous ne bénéficient pas du débit optimal de 60 m<sup>3</sup>/h, exigé par la réglementation.

#### Comment procéder dans ce cas ?

Des études préalables de débit/pression ont été effectuées par notre syndicat de l'eau, le **SIERGA**, en des points de la commune où nous souhaitons renforcer la défense incendie. Le résultat de ces études nous permet de choisir le type de matériel qu'il conviendra de mettre en place. Ainsi, pour 2016, il est en projet d'installer deux hydrants, l'un dans la partie haute de la rue de la Peyrière (amené par un lotisseur), l'autre sur le chemin du Cimetière

(installé par la commune). Aux Lyons, ce sont deux bâches de 120 m<sup>3</sup> qui devraient voir le jour, en lien avec des projets immobiliers.



Réserve d'eau (bâche de 120 m<sup>3</sup>)



Poteau d'incendie (hydrant)

## ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que l'assuré soit effectivement garanti contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle soit avéré par un arrêté interministériel.

Si vous en êtes victime, **vous avez alors 10 jours après la parution de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal officiel pour en faire la déclaration à votre assurance.

En vertu de l'article 95 de la loi de finances rectificative n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 entrée en vigueur le 1er janvier 2008, une demande ne peut être recevable que si **elle intervient dans un délai de 18 mois** après le début de l'événement naturel qui y donne naissance.

**Concernant d'éventuelles demandes liées à la sécheresse 2015, seuls 2 dossiers ont été déposés, ce qui n'est pas significatif de tels phénomènes et ne permet pas à Monsieur le Maire de déposer un dossier pour reconnaissance de catastrophe naturelle au motif de sécheresse.**

**Il est donc urgent pour ceux qui pourraient être concernés de se faire connaître en mairie.**

## SIMULATION «Alerte inondation»

Afin d'améliorer et de roder le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école, la directrice a organisé, le mardi 02 février 2016, en coopération avec la Mairie, un exercice simulant une inondation, auquel ont pris part les enseignantes, les élèves, les agents techniques, les secrétaires et plusieurs élu(e)s. Ce fut l'occasion de procéder à une évacuation en ordre de l'école, les maternelles se regroupant aux Arcades, les élémentaires aux Anciennes Ecoles.



**A NE PAS MANQUER !**



**Samedi 12 mars**

**Carnaval du Comité des Fêtes**

**Dimanche 13 mars**

**Carnaval de l'école**

*Organisé par l'association des parents d'élèves*

**Vendredi 18 mars**

**Soirée théâtre**

*Organisée par l'association Beaum'O Cœur*

**Samedi 19 mars**

**Salon terroir et vin**

*Dégustation organisée par l'association Vinilèze*

**Pâques**

**Challenge Nedelec**

*Organisé par le club de Pétanque*

**Lundi 11 avril**

**Réunion des associations**

*20h30 - Salle des Arcades*

**Vendredi 15 avril**

**Journée des plantes**

*Organisée par l'association Beaumont100racines*

**Date communiquée ultérieurement**

**Exposition de l'association l'École**

**Buissonnière (Salle des Arcades)**

**Samedi 28 mai**

**Soirée Gospel à l'église de Beaumont**

*Organisée au profit de l'hôpital Sourire  
par l'association Beaum'o Cœur*

**Vendredi 3 juin**

**Repas du village**

*Place des Anciennes Écoles*

**Jeudi 9 juin**

**Réunion publique**

*Salle des Arcades*

**Vendredi 10 Juin**

**Concert poétique** avec Yves Béal

*et les enfants de l'école*

*À partir de 18 h à l'Abri champêtre*

*Organisé par l'école et le club évasion.*

**Mercredi 22 juin**

**Remise des grades du judo**

*À partir de 18h à l'Abri Champêtre.*

**Samedi 25 juin**

**Fête de la Saint Jean**

*Organisée par le comité des Fêtes, repas, feu,  
animations proposées par les associations de  
Beaumont*

**Fête de la musique**

*Organisée par Musica Lèze à l'abri champêtre*

**8 / 9 / 10 / 11 juillet**

**Fête du village**

*Organisée par le Comité des Fêtes*

**Samedi 10 septembre**

**Fête des Associations**

**Dimanche 18 septembre**

**Journée du Patrimoine**

*Organisée avec l'Association*

*«les Compagnons de St-Pierre»*

**Dimanche 9 octobre**

**Journée randonnée**

*Organisée par l'association Sentes et Layons*

## CHAPELLE SAINT-PIERRE : COMMENT FAIRE UN DON ?

### Par courrier

Envoyer le bon de souscription (*reçu dans votre boîte aux lettres*) accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante :

**FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION REGIONALE MIDI-PYRENEES  
11 Boulevard des Récollets - Le Belvédère 6B - 31078 Toulouse cedex 4**

### Par internet

Faites votre don en ligne sur le site internet sécurisé de la Fondation en tapant dans votre moteur de recherche : «Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées».

ou en tapant l'adresse Web suivante :

**<http://fondation-patrimoine.org/fe/midi-pyrenees-16>**

Vous trouverez le projet en cliquant sur la rubrique Tous les projets, vous pourrez ainsi faire votre don en ligne.

*Simple, rapide, économique et écologique : pas de chèque, pas d'enveloppe, pas de timbre !*

### Renseignements :

**Tél. :** 05 61 08 71 22 (*Mairie de Beaumont-sur-Lèze*)

**Mail :** [beaumont-sur-leze@wanadoo.fr](mailto:beaumont-sur-leze@wanadoo.fr)

**Site :** [beaumont-sur-leze.net](http://beaumont-sur-leze.net)

*merci à tous.*

**Conception/Réalisation :** Commission Communication Communale

**Mise en page/Préparation pour l'impression :** C. BOSSIS

**Publication de la Mairie :** Tél. 05 61 08 71 22 - Fax 05 61 08 82 73 - [beaumont-sur-leze@wanadoo.fr](mailto:beaumont-sur-leze@wanadoo.fr)

**P. S. E. (imprimeur) - Tél. 05 61 50 84 87 - [www.pleinsudetiquettes.com](http://www.pleinsudetiquettes.com)**